

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 12 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous lisons dans plusieurs journaux qu'un amendement, présenté par MM. d'Andelarre, Ancel, de Grouchy, Janvier de la Motte, sera déposé, à l'effet de demander qu'il soit donné de nouvelles garanties au pouvoir territorial de la papauté, condition essentielle de l'indépendance du saint-père. Cet amendement, qui répond aux sentiments de la grande majorité du Corps-Législatif, paraît devoir réunir un nombre considérable de signatures.

Il est aussi question d'un amendement que présenteraient M. le baron de Vaucé et plusieurs de ses collègues pour réclamer l'étude des moyens propres à fortifier l'autorité paternelle. Les auteurs de l'amendement demanderaient s'il n'y aurait pas lieu d'étendre les limites dans lesquelles la loi renferme aujourd'hui le droit du père de famille en ce qui concerne le pouvoir de tester.

Plusieurs amendements ont été encore présentés sur le projet d'Adresse. Nous en reproduisons le texte :

§ 2.

« Depuis plus d'une année, des causes générales et diverses ont affecté d'une manière grave les affaires dans le monde entier. Cette crise, qui a eu en France des effets moins douloureux qu'ailleurs, est aujourd'hui fort atténuée. Elle aura démontré, une fois de plus, la prudence, la solidité de notre commerce et de notre industrie; mais afin d'éviter les pénibles retours et de seconder les

progrès qui se manifestent par le développement considérable de nos transactions à l'extérieur, nous souhaitons que le gouvernement de Votre Majesté se hâte de proposer les mesures qui peuvent contribuer à retenir dans de justes limites les brusques oscillations du taux de l'intérêt commercial. »

§ 4.

« Pour l'agriculture, comme pour l'industrie et le commerce, pour les intérêts matériels comme pour les intérêts moraux, il n'est pas d'auxiliaire plus certain que l'économie et la rapidité des transports, corollaire obligé de la liberté des transactions. »

MODIFIER COMME SUIT LE § 5 :

« Ainsi, l'achèvement des travaux ayant pour objet les voies ferrées, la télégraphie maritime et cantonale, les ports, les rivières, les canaux, les routes, les chemins, l'irrigation, doit être énergiquement poursuivi avec la pensée de le réaliser en peu d'années. »

§ 5.

« Ainsi le perfectionnement et le développement des voies de communication de toute nature, l'achèvement des travaux ayant pour objet les ports, l'irrigation, le drainage, doivent être énergiquement poursuivis avec la pensée de les réaliser en peu d'années. »

AJOUTER A LA FIN DU § 8 :

« Dans cet ordre d'idées, nous rappelons les promesses positives faites par le gouvernement à la dernière session pour l'abolition du taux forcé de l'intérêt et du courtage privilégié. Nous attendons des projets de lois qui, en mettant fin à de fâcheuses incertitudes, donneront satisfaction aux principes économiques

reconnus et appliqués dans presque toute l'Europe.

§ 16.

« Nous constatons avec Votre Majesté les résultats obtenus au Mexique, où, grâce à la valeur de nos soldats et à l'active coopération de la marine, à la sagesse du souverain et au concours des populations, l'ordre, la sécurité et le travail reprennent leur empire. Il est heureux que de tels succès préparent le retour prochain de nos troupes. »

MODIFIER COMME SUIT LE § 18 :

« Ainsi, partout où nos flottes se sont montrées, où nos armées ont porté leur drapeau, comme partout où notre diplomatie a fait entendre ses conseils : en Allemagne, au Japon, en Algérie, au Mexique, votre gouvernement, Sire, a défendu la modération, le droit et la justice. »

On lit dans le Constitutionnel :

« Le Siècle a reproduit hier des paroles attribuées au saint-père dans une correspondance de Rome du journal le Monde. Aujourd'hui, l'Indépendance s'empare de l'incident et le commente.

« Nous avons laissé passer la correspondance du Monde sans la relever, mais puisqu'un bruit aussi absurde ne tombe pas de lui-même, disons donc que le correspondant du Monde, en osant placer dans la bouche de Pie IX, s'adressant au comte de Sartiges, ces mots : « Eh bien ! retirez-les, vos troupes ! » a commis une double calomnie : une calomnie envers le saint-siège, une calomnie envers le gouvernement impérial.

« Le saint-père ne parle pas ainsi, et l'on ne parle pas ainsi à un ambassadeur de France. »

L'existence d'un traité secret qui aurait été conclu entre la France et l'Italie, après la convention du 15 septembre, et dont plusieurs journaux révolutionnaires de la péninsule avaient même prétendu donner le texte, a été démentie officiellement à la Chambre des députés de Turin par le général La Marmora et par l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Visconti Venosta, dans des termes qui mettront probablement fin à cette ridicule invention.

On mande de Turin, le 25 mars :

La majorité de la commission de la Chambre des députés chargée d'examiner les projets du ministre des finances s'est déclarée en faveur de l'emprunt et des autres mesures de M. Sella, en repoussant seulement les modifications proposées pour l'enregistrement et le timbre.

Plusieurs journaux anglais s'attachent à faire justice de l'acharnement avec lequel les réactionnaires et les mazziniens essayent de semer la haine et la défiance entre la France et l'Italie. Le Morning Post dit, à ce sujet, qu'il y a lieu de compter sur le bon sens des Italiens pour déjouer les manœuvres de ces deux partis.

Nous constatons, d'après des informations dont nous sommes en mesure de garantir l'exactitude, que l'effectif des troupes pontificales à la date du 1^{er} mars de cette année, était

PROUILLETON.

S

se présenta enfin ivre de joie au dernier domicile de Catherine Pillou.

Elle trouva celle-ci mourante.

Blessée dangereusement par une voiture, la pauvre avait refusé d'entrer à l'hospice, et s'était fait traiter chez elle par un charlatan. Loin de guérir, le mal avait empiré, et au bout de sept semaines de douleurs atroces, la malheureuse ouvrière expirait des suites de sa blessure.

Jeanne ne pouvait que prier Dieu pour la pauvre femme du peuple. Elle le fit de tout son cœur.

Quant à l'excellente mère adoptive de Justine, la mort ne l'effrayait qu'à cause de son enfant chérie, qu'elle allait laisser, sans appui, sans protection et sans pain.

Mais une fois rassurée sur l'avenir de sa petite Justine, Catherine redevint plus calme, et deux jours après rendit son âme à Dieu, en appelant sur l'enfant toutes les bénédictions du ciel.

Jeanne se chargea des funérailles, et quand ce triste devoir fut rempli, elle emmena la fille de Lilia dans sa chambre solitaire, mais sans lui révéler son véritable nom.

Quelques mois se passèrent ainsi. Jeanne travaillait

avec ardeur et l'enfant grandissait en gentillesse, quand deux événements successifs jetèrent l'effroi dans le cœur de Jeanne.

Deux fois de suite, dans l'espace de trois mois, étrange.

Un jour qu'elle traversait avec l'enfant, où la foule était assez considérable, elle fut tout-à-coup séparée de sa nièce et aperçut une femme qui cherchait à l'entraîner; mais l'enfant se débattait, et sur les cris de Jeanne, la ravisseuse lâcha prise, et grâce à la foule, elle put s'esquiver.

A quelques temps de là, un jour qu'elle était sortie pour quelques minutes, laissant l'enfant à la garde d'une voisine, elle rencontra celle-ci au détour de la rue, tenant la petite fille dans ses bras et marchant avec une précipitation suspecte.

— Où allez-vous donc avec ma fille?... lui dit-elle.

— Je vais la promener, répondit celle-ci en balbutiant.

— Vous marchez trop vite pour une promenade.

Et Jeanne avait repris Justine, qui ne demandait pas mieux.

La voisine partit le jour même, et l'on n'entendit plus parler d'elle.

Quels pouvaient être les motifs de ces tentatives d'enlèvement? Jeanne les cherchait en vain; mais pour conjurer le péril, elle prit la résolution de quitter Paris, et pour dépister, elle se pour quelque temps de sa nièce.

Ce fut alors que, prenant le monde en haine, décidée à vivre loin de tout commerce humain, elle vint se fixer à la Bouille, où elle vécut de cette existence étrange que nous avons dépeinte. Chaque mois, elle allait embrasser sa nièce.

Quand l'enfant eut l'âge nécessaire, on lui apprit à lire et à écrire; mais elle n'eut d'autres livres qu'une Bible abrégée, les Évangiles et le catéchisme. Jeanne avait résolu de laisser son enfant chérie grandir dans sa naïveté et son innocence, puis de partir ensuite avec elle pour un autre pays, où, grâce à ses économies, elle la marierait selon son cœur et dans une de ces humbles conditions que respectent les tourmentes politiques.

Mais un changement survenu subitement dans les allures de l'enfant, modifia essentiellement les intentions de Jeanne. Elle apprit que Justine était

de 8,691 hommes de tout grade et de toutes armes.

On lit dans la *Correspondencia* de Madrid du 21 mars :

« Plusieurs journaux demandent ce qu'il y a de vrai dans le bruit qui s'est répandu d'une convention intervenue entre le pape et l'Espagne, convention d'après laquelle le saint-père trouverait un asile en Espagne, dans le cas où il se verrait contraint de quitter Rome. Il n'existe aucune convention de cette nature, et si par malheur le chef de la chrétienté en était réduit à chercher un asile, nos collègues de la presse ne peuvent douter de ce que devraient faire les gouvernements des nations catholiques. »

D'après un télégramme adressé de Vienne à la *Gazette des Postes*, la proposition que la Bavière et la Saxe doivent présenter à la Diète aurait pour but l'installation du duc d'Autenbourg dans le gouvernement des duchés.

On assure qu'il serait question en ce moment, entre les cabinets de Berlin et de Saint-Petersbourg, d'une rectification de frontières.

Moyennant la cession de quelques districts prussiens de l'ancienne Pologne qui n'ont pu encore être germanisés, la Russie donnerait son assentiment à l'annexion des duchés.

Une dépêche de Calcutta du 24 février annonce que les Anglais ont été repoussés près de Devargeri dans le Boutan, avec de fortes pertes. De nouveaux renforts ont été envoyés sur le théâtre de la guerre, et le général de brigade Tombs a été investi du commandement en chef.

Dans un article consacré aux rapports commerciaux de l'Angleterre et de la France avec le reste de l'Europe, le *Morning-Post* constate, à regret, que la Grande-Bretagne, jadis si fière de sa suprématie en matière d'exportations, se laisse devancer aujourd'hui par son heureuse rivale sur presque tous les marchés de l'Europe.

Un journal de Bordeaux publie la nouvelle suivante, d'après une correspondance de Saïgon, du 30 janvier :

« Les habitants du pays des Mois devaient se réunir dans un des principaux villages de leur territoire pour se constituer en une fédération et proposer à la France d'accepter le protectorat de cet Etat.

» Le pays des Mois est une vaste région située entre le Laos, le Cambodge et la basse Cochinchine; il est habité par une population indépendante, qui a toujours échappé à l'action de la cour de Hué, mais qui, depuis no-

tre arrivée, n'a cessé de montrer de la sympathie pour nous. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie le traité de commerce et le traité de navigation entre la France et les royaumes unis de Suède et de Norvège. Ces traités, qui portent les signatures de MM. Dronyn de Lhuys, Armand Béhic et baron Adelsward, seront mis à exécution le 15 avril de cette année.

— On lit dans le *Moniteur* :

Plusieurs journaux ont annoncé que le Corps-Législatif allait être saisi d'un projet de loi ayant pour objet d'élever de 0 fr. 50 c. à 2 fr. 50 c. ou 3 fr. le droit imposé sur les blés étrangers à leur entrée en France.

Cette nouvelle est complètement dénuée de fondement.

On ne saurait songer à apporter aucune modification à la loi du 15 juin 1861 qui a remplacé le système de l'échelle mobile.

Cette loi a eu immédiatement pour résultat d'affranchir le pays d'une crise alimentaire redoutable, et l'on ne pourrait aujourd'hui lui attribuer sans injustice l'abaissement du cours des céréales.

Le bas prix des grains dont souffre en ce moment l'agriculture n'a pas d'autre cause que l'abondance des deux dernières récoltes.

Les quantités de blés étrangers introduites en France continuent à être insignifiantes. Ainsi les documents statistiques publiés par l'administration des douanes constatent que pendant le mois de janvier dernier on a importé 26,504 quintaux de froment dont 25,547 venaient d'Algérie, ce qui réduit l'importation étrangère à 757 quintaux.

Il n'existe donc aucun motif pour modifier l'économie d'une loi qui est la sauvegarde du pays contre la disette.

— M. le préfet du Finistère est rentré mardi à Quimper, venant de Paris, où il s'était rendu plus particulièrement dans le but de démontrer au gouvernement la nécessité de l'éloignement des fortifications de Brest.

M. le préfet a été reçu en audience particulière par l'Empereur; mais on ne fait pas connaître le résultat de sa démarche.

— Le roi des Belges, annonce le *Moniteur de l'Armée*, vient de décider que les fortifications d'Ostende seraient démantelées, ce qui permettra de donner à cette ville un développement vivement désiré par les habitants.

On voit, d'après ce fait, que l'exemple donné par l'Empereur au sujet de la ville de Lyon, trouve déjà des imitateurs à l'étranger.

— La commission envoyée de Mexico à Rome, pour traiter directement avec le saint-père la

question des biens du clergé dans le nouvel empire, et discuter les bases du futur concordat, doit aller s'embarquer mardi prochain, à Marseille, pour Civita-Vecchia

— Il y a grand émoi au corps sténographique des Chambres. M. Coutet, ancien rédacteur de la *Science pittoresque*, vient de trouver un nouveau système tachygraphique qui permet de laisser de côté les voyelles, sans qu'il en résulte pour cela aucune confusion.

Ce n'est pas tout. M. Coutet construit en ce moment une machine destinée à appliquer expérimentalement son système. Avec cet instrument, il deviendra possible, non-seulement d'écrire aussi vite que la parole, mais même plus vite qu'elle.

— Quelques journaux ont parlé de l'état de santé de M. Rouher, qui n'est pas très-satisfaisant, paraît-il. Dans une lettre que nous recevons, on nous donne des détails plus complets. Sans être ce que l'on peut appeler gravement malade, M. Rouher serait atteint cependant d'une indisposition assez sérieuse. Depuis longtemps il se ressentait d'embarras d'estomac qui se sont aggravés dans ces derniers temps, sans doute, par suite d'excès de travail. Des vomissements sont survenus, et l'on s'est empressé de réunir plusieurs de nos célébrités médicales. De leur consultation il résulte que la situation du ministre d'Etat ne présente rien d'inquiétant, mais il devra se soumettre à un régime sévère, et il n'est pas sûr qu'il puisse assister lundi aux premiers débats du Corps-Législatif sur l'Adresse.

— La *Gironde* fait connaître, sous la date du 25, les troubles survenus à la manufacture des tabacs de Bordeaux :

« Hier, à une heure et demie de l'après-midi, heure de la rentrée, toutes les ouvrières étaient réunies, comme nous l'avons dit, sur la place Rodesse et sur les cours Cicé et Champion; plusieurs d'entre elles sont renfrées pour reprendre leur travail; mais la plus grande partie a laissé refermer les portes. Le stationnement aux abords de la manufacture s'est ainsi prolongé pendant une bonne heure.

» Vers trois heures, les ouvrières se sont, pour la seconde fois, rendues en masse à la préfecture. Quelques-unes, déléguées par leurs compagnes, ont obtenu une entrevue de M. le préfet, et lui ont fait part de leurs griefs. De trois à quatre heures, la rue Esprit-des-Lois était encombrée d'une foule de curieux. Lorsque les déléguées sont sorties de la préfecture, toutes les ouvrières sont retournées à la manufacture pour attendre la sortie de leurs compagnes. Nous n'avons pas appris que le moindre accident ait troublé ces manifestations.

» Ce matin, les portes de la manufacture ont été ouvertes à l'heure ordinaire. Plusieurs ouvrières sont entrées pour travailler; mais,

comme la veille, les autres se sont rangées par quatre sur une longue file et se sont dirigées du côté de La Bastide. Arrivées sur la place Napoléon, elles se sont arrêtées quelques minutes; l'apparition des gendarmes de La Bastide leur a fait rebrousser chemin sur Bordeaux. Accompagnées d'une foule nombreuse de curieux, elles ont successivement parcouru, en chantant, le quai de Bourgogne, la place du Palais, les rues des Argentiers et la Cour-des-Aides; elles sont revenues sur le quai de la Douane, ont traversé le cours du Chapeau-Rouge, la place de la Comédie, les allées de Tourny, le cours de Tourny, la place Dauphiné, les rues Bouffard et Montbazou, la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue des Minimes, la place d'Armes et la place Servandoni. Arrivées enfin, après cette longue promenade, près de la manufacture des tabacs, elles se sont dispersées, et chacune a regagné son domicile.

» A midi, la plupart des ouvrières sont revenues devant la manufacture; elles continuent à stationner dans ce quartier, mêlées à de très-nombreux curieux. »

Chronique Locale.

Samedi, un épouvantable accident a jeté l'effroi dans le chantier du Théâtre et dans la ville. Huit maçons, montés sur un échafaudage, manœuvraient une chèvre pour mettre en place une pierre de la corniche, du poids de 2,500 à 3,000 kil.

Tout-à-coup, un bruit sinistre se fait entendre, auquel succède un silence plus sinistre encore. La pierre de la corniche était tombée du haut de l'édifice, la chèvre s'était brisée, et en même temps deux ouvriers avaient été lancés dans l'espace. L'un s'est trouvé le bras engagé dans un des leviers et s'y est maintenu suspendu. Le second, le nommé Béhu, a été précipité, d'une hauteur de 18 mètres environ, au milieu des pierres et des charpentes; dans cette chute il a eu les deux cuisses brisées, la colonne vertébrale rompue; aussi n'a-t-il donné que quelques signes de vie; il est mort entouré de ses camarades. M. Champeaux, qui se trouvait dans ce quartier, est arrivé aussitôt auprès du moribond; mais tout secours de l'art était inutile.

L'échafaudage, vivement ébranlé par la secousse qu'il avait subie, avait perdu toute sa solidité, et rendait les secours très-difficiles et très-dangereux. Cependant, malgré les craintes, le sauvetage s'est fait sans malheur nouveau.

Ce terrible accident est dû, paraît-il, en grande partie à l'imprudence et à l'inexpérience de la victime, qui, par une manœuvre inhabile, a donné trop de pente à sa chèvre et a ainsi occasionné sa rupture. La pose de la corniche n'étant pas encore achevée, il

sommambule, ou, selon l'expression d'alors, *Dormeuse*.

Elle avait des visions, des révélations; elle avait de longues heures d'extase, après quoi elle tombait dans une faiblesse des plus inquiétantes. Les parents nourriciers de Justine, qui se gardaient, et Jeanne, de son côté, ne voulut laisser qu'à elle-même le soin de veiller sur la fille de Justin.

Elle alla donc la chercher... Elle ramena avec elle un gros chien élevé avec l'enfant et qui lui obéissait sur un signe, toujours prêt à dévorer quiconque s'attaquerait à sa jeune maîtresse.

C'était un cadeau de Jeanne.

Elle-même avait baptisé l'excellente bête du nom de *Ju t.*

Justine, qui s'était habituée à voir et à aimer Jeanne, la suivit sans même trop écouter les explications un peu vagues que lui donnait sa tante, à propos de ce changement dans sa vie.

En apprenant qu'elle allait vivre désormais à la Bouille, Justine fit une seule question :

— Reviendrai-je au village ?

— Non, mon enfant, avait répondu Jeanne.

Et Justine avait treassilli, soupiré et essuyé une larme.

Jeanne attribua cette tristesse subite au chagrin de quitter ses parents nourriciers.

Pauvre Jeanne, les souffrances lui avaient fait oublier bien des choses !

— Voilà revenus à la Bouille.

IV. — JUSTINE.

Ainsi, dans la lutte engagée entre les femmes de la Bouille, commandées par la Magdeleine, et les habitants de la maison, défendues par le brave et intelligent terre-neuve, la victoire était restée au bon droit.

L'ennemi battait en retraite; mais ce n'était pas la paix. Vienne une autre occasion, et les hostilités seraient reprises certainement.

De part et d'autre, on appréciait parfaitement la situation.

Si simple, si naïve qu'était Justine, elle avait été frappée du sentiment de répulsion, de haine, dont sa tante et elle étaient l'objet, et elle cherchait à en deviner la cause.

Elle se disait avec beaucoup de raison, que venue de la veille dans un pays où elle était entièrement inconnue, n'ayant à se reprocher aucun tort envers

ces femmes subitement déchaînées contre elle, elle ne pouvait être sérieusement haïe personnellement, et elle concluait que sa présence n'avait été qu'un prétexte à la manifestation de cette antipathie im-

Sans s'en douter, elle avait été la goutte d'eau qui fait déborder le vase trop plein.

Dans sa charmante et heureuse ignorance des choses de ce monde et de la basse diplomatie du cœur humain, elle ne pouvait admettre qu'on ouvrir son cœur, je ne dirai pas à la haine, mais à la rancune, sans un motif plausible, sérieux, et elle en vint à conclure encore que sa tante devait avoir de grands torts envers la population irritée de la Bouille.

L'esprit de charité chrétienne et d'équité qui formait son caractère lui persuadait en même temps, d'une part, que les torts de sa tante étaient involontaires, qu'elle les ignorait, et d'autre part, qu'elle ne demanderait pas mieux de les reconnaître et de les réparer; mais si elle admettait que Jeanne n'était pas sans reproches, elle était également convaincue intimement que les femmes de la Bouille, Magdeleine surtout, avaient commis quelque grande faute, quelque grave préjudice à la Vieille de la Côte. On avait donc à se pardonner mutuellement,

et, toujours guidée par ses excellents instincts, Justine conçut le charitable dessein d'amener les deux partis à conciliation.

La tâche n'était pas facile.

Les grands projets, la vieille Jeanne songeait aux tristes événements qui venaient de se passer.

Elle ne pouvait se dissimuler l'antipathie violente des femmes de la Bouille contre elle; elle voyait, avec une juste terreur, tout le village irrité contre sa Justine bien-aimée, et, dans l'avenir, l'enfant de son cœur en butte aux attaques sourdes ou ouvertes, aux vengeances mesquines ou terribles de ces femmes, devenues d'autant plus redoutables, qu'elles venaient d'être humiliées. La Magdeleine principalement l'effrayait; cette furie en cornette était un effet capable de tout.

Comment conjurer l'orage? comment éviter le danger?

Un seul parti raisonnable restait à prendre: fuir, quitter la Bouille. Non pas dans deux ou trois ans comme elle se l'était d'abord proposé, mais sur-le-champ, sans aucun retard.

Ainsi pensaient donc Justine et Jeanne.

est à désirer que ce travail ne soit confié qu'à des hommes très-prudents, fort expérimentés pour établir ces appareils et diriger la manœuvre, et que ces instruments eux-mêmes soient d'une solidité à toute épreuve.

Dimanche soir, un nombreux cortège était réuni autour du cercueil de Béhu, et l'accompagnait à sa dernière demeure; la compagnie de sapeurs-pompiers tout entière rendait les honneurs funèbres à un de ses membres.

Béhu laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

Nous lisons dans l'Union de la Sarthe du 25: « Hier vendredi, un accident étant survenu, entre Voivres et le Mans, à la machine du train de Sablé qui arrive au Mans à 9 heures 20 m. du matin, le télégraphe de Voivres signala la cause de l'accident, et une machine de secours fut envoyée de la gare du Mans. Mais les précautions furent si singulièrement prises, que la machine devant servir de remorqueur arriva par l'autre voie que celle où le train se trouvait en détresse, et, en l'absence d'aiguilles, ne put être d'aucune utilité. »

Pendant ce temps, les voyageurs, qui étaient très-nombreux, et dont beaucoup venaient à la foire du Mans pour leurs affaires, maugréaient et se demandaient s'ils n'auraient pas plus vite fait d'achever à pied le reste du trajet, car ils n'étaient qu'à 6 kilomètres du Mans; mais on les fit patienter. Enfin, le train venant de Nantes se montra, et c'est, poussés par ce train, qu'ils sont rentrés en gare, après un retard de près de trois heures. »

COMPTE-RENDU

DE LA SITUATION DES HARAS.

(Suite et fin.)

ÉCOLES ET PRIMES DE DRESSAGE.

Afin de patronner, comme elle le mérite, une institution destinée à donner sa valeur réelle au cheval de service dans les pays d'élevage, et à dresser les chevaux dans ceux qui n'élèvent pas, de quelque part qu'ils viennent, l'Administration a été amenée à lui faire, chaque année, une part de plus en plus large au budget de ses encouragements. Cette part, qui, l'an dernier, était de 141,500 francs, a été, en 1864, de 208,000 francs.

Il est une considération qui serait de nature à justifier la sollicitude de l'Administration pour l'extension de cette création si utile: c'est la nécessité de constituer dans toute la France, comme en Angleterre, une classe d'hommes d'écurie plus difficiles encore à façonner que les chevaux. Le moyen, l'Administration l'a mis à l'étude. Il s'agirait d'armer les directeurs des écoles du pouvoir de délivrer, après examen, des certificats de capacité de différents degrés aux piqueurs et aux cochers (1). Cette mesure, qui pourrait s'éten-

(1) Ces certificats seraient revêtus de l'approbation du Directeur général des Haras.

dre jusqu'aux administrations publiques, serait, pour l'élevage en général et la sécurité de tous, une excellente innovation.

En même temps que le nombre des écoles a augmenté, le chiffre des primes de dressage distribuées en concours publics a presque doublé, puisque de 52,000 francs qu'il était en 1863, il a été porté, en 1864, à 58,500 francs, soit, en plus, 26,500 francs. Le compte-rendu de l'an dernier avait, du reste, annoncé cette augmentation et indiqué les centres ou réunions au profit desquels elle serait consentie. La Direction générale n'a qu'à s'applaudir de la mesure: les résultats ont partout répondu à son attente; les chevaux sont venus en grande quantité sur le terrain et ont été vendus à de très-bons prix. Il n'est pas douteux que ce mouvement, soutenu par les sacrifices de l'Administration, ne s'étende chaque année davantage, et que, dans un temps qui n'est peut-être pas fort éloigné, le commerce de luxe n'arrive à trouver, sur les marchés français et dans les écuries de nos éleveurs, les chevaux que l'insuffisance, ou plutôt l'infériorité de notre élevage, l'oblige d'aller chercher dans les pays voisins.

CONCOURS DE POULINIÈRES. — PRIMES.

En 1863, cinquante-huit départements avaient bénéficié des encouragements distribués en concours publics aux poulinières et aux pouliches, et avaient eu à se partager un crédit de 425,100 francs; cette année, le nombre des parties prenantes a été de soixante-et-une, et la somme à répartir, de 425,800 francs.

COURSES.

L'institution des courses continue d'être dans une situation de plus en plus florissante. En 1864, l'on comptait 105 hippodromes, soit 15 de plus qu'en 1863, et 59 de plus qu'en 1860; leur dotation, sans compter les entrées, qui forment une somme considérable, s'est élevée à 1,724,245 francs se décomposant comme suit:

1° Courses plates.....	1,170,065
2° Courses à obstacles...	384,295
3° Courses au trot.....	169,825

La part contributive de l'État, dans ces divers encouragements, a été de..... 505,450 dont 521,800 pour les courses au galop, et le reste pour les deux autres sortes d'épreuves.

Celle de l'Empereur et de l'Impératrice de..... 97,000 (non compris les objets d'art, pour une valeur de 9,950 francs).

Celle des sociétés hippiques, des départements, des villes, des compagnies de chemins de fer, des particuliers, de..... 1,121,795

Somme égale..... 1,724,245

Il n'est pas besoin de répéter ici ce qui a

été dit tant de fois déjà, pour démontrer l'influence des courses sur l'ensemble général de la production. Depuis longtemps, les courses plates ont acquis et fixé les sympathies du public; elles sont devenues une véritable institution nationale.

PRODUCTION GÉNÉRALE.

Vers la fin de cette année, il s'est constitué à Caen une grande et patriotique association, sous le titre de Société pour l'amélioration du cheval de demi-sang français. Son appel a été entendu, et déjà elle étend son réseau sur presque tous les centres agricoles de la France.

Ce n'est pas trop présumer de l'avenir de notre production que d'entrevoir le moment où la France pourra non-seulement trouver chez elle l'entière satisfaction de ses immenses besoins, mais où elle deviendra, à son tour, un des grands marchés de l'Europe. Ce jour-là, l'Administration des haras sera récompensée de ses longs et persévérants efforts, car elle aura accompli une grande tâche. Elle aura notablement augmenté la richesse nationale, en constituant, sur les seules bases solides du commerce et de la liberté, une des industries qui importent le plus à l'honneur et à la défense du pays.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

L'Union de l'Ouest a reçu un avertissement.

Le Monde a reçu du ministre de l'intérieur le premier avertissement suivant, sous la date du 26 mars:

Vu le numéro du Monde du 25 mars, lequel reproduit, à la 3^e page du journal, un article de l'Union de l'Ouest, commençant par ces mots: « On lit dans l'Union de l'Ouest, » et finissant par ceux-ci: « Pour extrait: Cahuzac; »

Considérant que l'auteur de cet article affirme que l'ambassadeur de France à Rome, M. le comte de Sartiges, aurait eu récemment un entretien avec le saint-père relativement à l'exécution de la convention du 15 septembre 1864 et au retrait des troupes françaises d'occupation de Rome;

Considérant que M. le comte de Sartiges n'a pas eu avec le saint-père l'entretien auquel le Monde fait allusion; et que les détails ridicules que ce journal donne sur la demande d'audience qu'il prétend avoir été formée par M. de Sartiges et sur les matières qui auraient été traitées dans cette audience sont de pure invention;

Qu'ainsi les nouvelles contenues dans l'article précité sont entièrement fausses, et ont pour but de jeter le trouble dans les esprits;

Vu l'article 52 du décret organique du 17 février 1852 sur la presse;

Arrête:

Art. 1^{er}. Un premier avertissement est donné

au journal le Monde, dans la personne de M. Taconnet, propriétaire-gérant de cette feuille, et dans celle de M. Cahuzac, signataire de l'article.

Le Phare de la Loire a reçu un premier avertissement.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 25 février 24 au mars.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.							
BOUCHERS.										
MM.										
1	Remare (1).	»	»	»	»	4	»	4 14	»	9 29
2	Morisseau (2).	»	»	»	»	1	»	8 39	»	10 48
3	Touche (3).	1	»	»	»	2	»	2 22	»	13 25
4	Poisson (4).	2	»	»	»	2	»	12 34	»	31 47
5	Groleau (4).	»	»	»	»	3	»	»	»	4 12
6	Lanier.	»	»	»	»	3	»	1 17	»	8 8
7	Corbineau (4).	»	»	»	»	4	»	2 46	»	19 37
8	Séchet.	»	»	»	»	3	»	2 25	»	15 26
9	Prouteau (5).	»	»	»	»	4	»	3 17	»	6 11
10	Chalot.	»	»	»	»	1	»	3 14	»	10 9
11	Pallu (2).	»	»	»	»	5	»	6 21	»	5 25
CHARCUTIERS.										
MM.										
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	6 7
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 5
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	7 4
4	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 4
5	Touche.	»	»	»	»	»	»	»	»	3 2
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	3 6
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	2 9
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	6 14
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	8 1
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	3 10
11	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	2 5
12	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	4 7

(1) Un veau refusé pour défaut de qualité et un autre pour défaut de poids.

(2) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

(3) Un veau refusé pour défaut de qualité.

(4) Un veau refusé pour défaut de poids.

(5) Une vache refusée pour défaut de qualité.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 25 mars.

Revue politique de la semaine. — Les zouaves à Jiquilpam. — Siège d'Oajaca. — Courrier de Paris. — L'escadre espagnole devant Callao de Lima (Pérou). — Prisonniers polonais à Zeigelschlag (Moravie autrichienne). — Incendie à Galata, Constantinople. — *Circé*, nouvelle (suite). — A travers les appartements du Palais-Royal (3^e article). — Vente Calame. — Passage du Mont-Cenis. — Le Pentélic. — Constantiné. — Causerie dramatique. — Biographies: Midhat-Pacha, gouverneur de la province du Danube. — Mathieu (de la Drôme). — Constant Troyon, peintre.

Gravures: Les zouaves à Jiquilpam. — Escadre espagnole devant Callao de Lima. — Polonais internés au fort Zeigelschlag. — Incendie à Galata (Constantinople). — Souvenirs historiques: Tabatière de Napoléon I^{er}. — Nécessaire de voyage de Napoléon I^{er}. — Taba-

— Eh bien! chère petite, que dis-tu de ces méchantes femmes, de cette Magdeleine? fit Jeanne, en rompant le silence.

— Qui ça, Magdeleine? dit Justine en feignant de ne pas comprendre, pour se laisser le temps de préparer sa réponse.

— Mais cette dévergondée qui t'a dit tant de vilaines injures.

— Laquelle? Jeannette, — Justine appelait ainsi sa tante, — laquelle? Elles parlaient toutes à la fois!... Quel vacarme! c'était comme les canards de maman nourrice quand j'allais leur donner à manger: kan! kan! kan! kan!...

Et elle se mit à rire aux éclats.

— Laquelle?... mais la plus grande... celle qui m'a menacée... celle que Juste a renversée...

— Ce vieux Juste!... c'est un brave ami... n'est-ce pas, mon gros... et la jeune fille caressait l'excellente bête couchée à ses pieds... Oh! c'est un défenseur bien fidèle... bien courageux... Je le sais... Je l'ai vu à l'œuvre...

— Comment cela? demanda avec intérêt Jeanne,

que la pensée d'un danger, même passé, couru par sa nièce, rendait inquiète.

— Oui! il m'a défendue un jour que... Justine s'aperçut que de l'interromption.

La jeune fille ne répondit pas et ramena la conversation à son point de départ, à Magdeleine.

Savez-vous que j'ai eu bien peur, chère Jeannette, tout à l'heure, quand cette méchante femme s'est avancée sur vous!... oh! oui, j'ai eu bien peur... heureusement Juste était là... Oh! si elle vous avait touchée, je l'aurais fait étrangler par Juste.

Ce disant, l'enfant alla embrasser sa tante; puis, s'abandonnant à ses instincts caressants, elle se plaça sans façon sur ses genoux, lui passa un bras autour du cou, appuya sa tête sur son épaule, comme une enfant gâtée qui sollicite un pardon, ou se laisse aller au sommeil dans les bras de sa mère attentive.

Jeanne, tout heureuse de ces caresses charmantes, se prêta à ses câlineries avec empressement: elle se fit mère, comme sa nièce se faisait enfant, et déposant un long baiser sur les paupières baissées de l'innocente créature, elle se mit à la bercer, en murmurant un refrain plaintif, vague et heureux

souvenir des chants de son enfance.

Juste, qui voulait toujours sa part de toute carresse de sa maîtresse, s'était dressé sur ses grandes pattes; il s'approcha du groupe en remuant la queue, pendant que celle-ci lui tirait doucement les oreilles, la bonne bête promenait sa grande langue sur la main ridée de Jeanne.

Au dehors l'hirondelle jasait, les moineaux audacieux picoraient dans le cerisier, un rayon de soleil filtrait à travers la lucarne entrouverte et éclairait la mesure d'un joyeux reflet.

Le tableau était ravissant; il demandait un peintre. Justine se laissait bercer; elle s'acquinait entre les bras de sa tante, comme une chatte sur les genoux de sa maîtresse; elle fermait les yeux, mais ne dormait pas. Sa petite cervelle travaillait, elle cherchait un moyen adroit d'aborder la délicate question d'une réconciliation entre sa tante et les commères du bourg, pendant que, de son côté, Jeanne songeait à prendre ses mesures pour partir au plus vite.

— Dis donc, fillette, fit Jeanne sans discontinuer de bercer la jeune fille, dis donc, veux-tu voyager... quitter la Bouille... la Normandie... nous en aller

bien loin, bien loin, pour ne plus revenir?...

Justine bondit comme une chevrette effarée...

— Quitter la Normandie!... et bien loin!...

pour ne plus revenir, — s'écria-t-elle, en devenant

et pourquoi cela?...

— Mais pour fuir la Magdeleine...

Elle était sautée à terre.

— Il n'y a que ceux qui ont tort ou qui ont peur qui fuient... vous avez peur... et vous avez tort.

Justine avait parlé avec une vivacité, une énergie qui denoiaient une rare fermeté de caractère ou un vif désir de ne pas quitter la Bouille.

— Moi, peur!... moi, tort! et pourquoi? répliqua Jeanne, un peu surprise de cette sortie de la jeune fille.

— Le sais-je, moi!

— Eh bien! oui, j'ai peur... mais peur pour toi.

— Pour moi? Je n'ai rien fait à cette femme, moi... et vous? ajouta l'enfant impitoyable, en regardant Jeanne en face.

Celle-ci détourna les yeux malgré elle.

(La suite au prochain numéro.)

tière de Louis XVIII. — Calamé, portrait : — Paysage de Calamé. — Passage du Mont-Cenis pendant l'hiver : Montée de Suze ; Passage des Écheltes. — Vue générale de Pentéli. — Vue de Constantine. — Portraits : Mathieu (de la Drôme). — Midhat-Pacha, gouverneur de la nouvelle province du Danube. — Constant Troyon, peintre. — Échecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 25 Mars.

Froment (l'hectol.)	15 52	Huile de lin.	48 —
2 ^e qualité,	14 92	Paille hors barrière	48 16
Seigle.	9 —	Foin . . . id.	95 86
Orge	9 —	Luzerne (les 750 k)	93 —
Avoine anc. (entrée)	9 —	Graine de trèfle . .	150 —
Fèves	14 —	— de luzerne.	112 —
Pois blancs	27 —	— de colza	28 50
— rouges	25 —	— de lin	26 —
Cire jaune (50 kil).	225 —	Amandes en coques (l'hectolitre).	— —
Huile de noix ord.	54 —	— cassées (50 k.) .	— —
— de chenevis . . .	45 —		

COURS DES VINS (1).

		BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1864.	1 ^{re} qualité	150 à 180	
Id.	2 ^e id.	100 à 120	
Ordin., envir. de Saumur	1 ^{re} id.	60 à »	
Id.	1864, 2 ^e id.	55 à »	
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id.	45 à »	
Id.	1864, 2 ^e id.	40 à »	
Le Puy-N.-D. et environs	1 ^{re} id.	42 à »	
Id.	1864, 2 ^e id.	38 à »	
La Vienne, 1864.		30 à 34	

rouges (3).

Souzy et environs 1864.		90 à 120
Champigny, 1864.	1 ^{re} qualité	220 à »
Id.	2 ^e id.	150 à »
Varrains, 1864.		80 à 100
Bourgueil, 1864.	1 ^{re} qualité	120 à »
Id.	2 ^e id.	100 à »
Restigny 1864.		75 à 85
Chinon, 1864.	1 ^{re} id.	75 à »
Id.	2 ^e id.	62 à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Milon, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-cinq mars 1865, enregistré ; Et à la requête de M. André Delaleu, propriétaire, demeurant au Vaudelnay-Rillé, Agissant au nom et comme maire de la commune du Vaudelnay-Rillé, Elisant domicile en l'étude de M^e Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8. Notification a été faite :

A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur, en son parquet au Palais-de-Justice de Saumur,

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt mars mil huit cent soixante-cinq, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un acte passé devant M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, les dix et onze février mil huit cent soixante-cinq, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Jean Rangeard, propriétaire, et dame Andrée Profit, sa femme, de de lui autorisée, demeurant ensemble à l'Abimard, commune du Vaudelnay-Rillé, au profit de la commune du Vaudelnay-Rillé, ce accepté par M. Delaleu, maire de ladite commune, de huit ares, quatrevingts centiares de terre, faisant partie d'un plus grand morceau, sis dans la pièce du Boissicard, commune du Vaudelnay-Rillé, la portion vendue à prendre au levant de la pièce, joignant d'un côté le cimetière actuel, d'autre côté le surplus de ladite pièce, d'un bout le chemin, d'autre bout Jean Piau ;

Cette vente a été faite, outre les charges et conditions ordinaires, pour le prix principal de quinze cents francs, payables après l'accomplissement des formalités de transcription et de purge légale, avec intérêts à raison de cinq pour cent, par an, à compter du jour de l'acte.

Avec déclaration à M. le Procureur impérial, que cette notification lui était faite, afin qu'il ait à prendre sur cet immeuble telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il jugera convenable, dans le délai de deux mois à partir de ce jour, et que faute par lui de ce faire dans ledit délai, cet immeuble demeurera affranchi de toutes charges de cette nature ;

Avec déclaration en outre, que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, indépendamment des époux Rangeard : 1^{er} M. Etienne Hersant, propriétaire, et dame Marie-Victoire Maurice, son épouse, demeurant à l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire) ; 2^e Jean-René de Vieilbanc de Lernay, en son vivant propriétaire au Puy-Notre-Dame, et dame Marie-Pierre Jansseins, sa femme ; 3^e M. René de la Selle ; et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur cet immeuble des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il ferait publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat, du 9 mai 1807.

Pour extrait, dressé à Saumur, le 28 mars 1865. BEAUREPAIRE. (152)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

300 PIEDS DE CHÊNE

De toutes grosseurs.

Complantés sur diverses coupes, dépendant de la forêt de Montreuil, à M^{me} la baronne de Grandmaison,

A L'ADJUDICATION, Le dimanche 2 avril 1865, à midi,

En la demeure de M. PEGUIN, garde à la Madeleine.

S'adresser, pour visiter les bois, à M. PEGUIN, garde à la Madeleine, et pour traiter, à M^e GALBRUN. (153)

A VENDRE

Trois hectares 27 ares DE PRÉ

Dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnés. S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (108)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER Présentement, UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M^{me} MARGAIN. S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e LAUMONIER. (45)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

LE CHATEAU DE BRIACÉ

Situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, et les vastes jardins qui l'entourent. — Résidence agréable, près la Loire, et aux portes de Saumur.

On vendrait également la totalité de la propriété qui contient 26 hectares, en jardins, terres labourables, prés et oseraies.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ON DEMANDE A EMPRUNTER 9.000 fr. à rente viagère. Bonne hypothèque. (154)

M. MOTAIS, ancien notaire à Tigné, expert à Vihiers.

ON DEMANDE à emprunter quatre-vingt mille francs, par 1^{re} hypothèque sur des immeubles valant dix fois plus.

S'adresser à M. MOTAIS expert à Vihiers. (155)

A CÉDER

UNE AUBERGE Rue St-Nicolas, n° 8, à Saumur.

A CÉDER

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES. S'adresser à M. GIRAUD, rue d'Orléans, Saumur. (1)

BUREAU DE PLACEMENT

Pour domestiques des deux sexes, M. et M^{me} FICHOU, Rues Saint-Jean et de l'Ancienne-Messagerie, Maison de M. GERVAIS, au 1^{er}.

CHAPELLERIE EN TOUS GENRES, Rue St-Jean, à Saumur.

MAISON BRAZIER, FÉLIX MOINSON, Successeur.

Dans cet établissement, les parents trouveront désormais les **Articles Nouveautés** pour enfants. Un conformateur mécanique, pour les mesures de têtes, est tenu à la disposition des clients. (123)

UNE PERSONNE d'origine anglaise, ayant l'habitude de l'enseignement, désire donner des LEÇONS D'ANGLAIS. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

Vient de paraître,

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

Vu pour la légalisation de la signature ci contre. En mairie de Saumur, le

VIENT DE PARAITRE, CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles ; — L'ancien Théâtre et la Promenade ; — Le Puits-Cambon, à la Breille ; — Les deux Notre-Dame ; — Notre Dame-des-Ardilliers ; — Notre-Dame-de-Nantilly ; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France ; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay ; de Henri IV à Napoléon I^{er} ; — Documents historiques.

UN VOL. IN 12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

EN VENTE :

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 25 MARS.			BOURSE DU 27 MARS.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	67 35	» 05	» »	67 40	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852.	96 50	1 »	» »	95 »	» »	» 50
Obligations du Trésor.	447 50	» »	1 25	447 50	» »	» »
Banque de France.	3520 »	» »	15 »	3520 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1295 »	2 50	» »	1292 50	» »	2 50
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit industriel.	728 75	» »	1 25	727 50	» »	1 25
Crédit Mobilier	870 »	» »	5 »	872 50	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	938 75	» »	1 25	940 »	1 25	» »
Orléans (estampillé)	922 50	2 50	» »	922 50	» »	» »
Orléans, nouveau	848 75	2 50	» »	851 25	2 50	» »
Nord (actions anciennes).	1025 »	5 »	» »	1035 »	10 »	» »
Est.	528 75	1 25	» »	533 75	5 »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	977 50	1 25	» »	981 25	3 75	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	583 75	» »	1 25	585 »	1 25	» »
Ouest	545 »	3 75	» »	552 50	7 50	» »
Transatlantiques.	527 50	» »	» »	527 50	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	64 70	» »	10 »	64 85	» »	15 »
Autrichiens	436 25	» »	» »	435 »	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	540 »	» »	6 25	543 75	3 75	» »
Victor-Emmanuel	300 »	» »	1 25	300 »	» »	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	272 50	» »	3 75	273 75	1 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	567 50	» »	2 50	567 50	» »	» »
Saragosse	375 »	» »	2 50	376 25	1 25	» »
Séville-Xérès-Séville	222 50	» »	» »	222 50	» »	» »
Portugais	237 50	» »	1 25	235 »	» »	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315 »	» »	» »	313 75	» »	» »
Orléans	298 75	» »	» »	301 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	297 50	» »	» »	298 75	» »	» »
Ouest	296 25	» »	» »	297 50	» »	» »
Midi.	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Est.	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.